

CE QUE PENSE LE PEUPLE

A l'adresse du comté de l'Islet, signée par M. le curé, 58 autres personnes et d'après le désir de tous les habitants du Comté, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—L'Adresse au Gouverneur-Général que vous m'avez transmise de la part du comté nommé à une assemblée au comté de l'Islet, est une des nombreuses preuves que Son Excellence a déjà reçues et continue à recevoir des sentiments de vraie loyauté dont sont animés les habitants de cette Province, et Son Excellence ne doute nullement que leur empressement à se prononcer en masse, dans les circonstances actuelles, en faveur de l'ordre établi, montrera, s'il en est besoin, que Sa Majesté n'a jamais eu des sujets plus fidèles et plus dévoués que ses sujets Canadiens.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

C. F. Fournier, Ecr., M. P. P., Montréal.

A l'adresse des habitants de Lotbinière, signée par M. le Curé et par 123 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante.

Monsieur.—J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous prier d'informer le clergé, les magistrats, officiers de milice, et autres principaux habitants de la paroisse de Lotbinière, que Son Excellence a reçu leur adresse avec plaisir et reconnaissance, et de leur assurer que rien ne la fera dévier de la conduite ferme, impartiale et constitutionnelle qui lui a valu de leur part des expressions si flatteuses de sympathie pour sa personne, et des assurances d'appui pour le maintien de l'ordre et de la paix.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. Grénier, etc., etc. Lotbinière.

A une adresse des habitants de St. Jude, signée par M. le curé et 97 autres personnes ; à une série de résolutions passées à une assemblée de tous les citoyens de St. Aimé, et signées par le président et le secrétaire ; et enfin à une adresse des habitants de St. Denis, signée par M. le curé et 1006 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—J'ai mis devant le Gouverneur-Général l'Adresse de la Paroisse de St. Jude, ainsi qu'une série de résolutions adoptées par les habitants de la Paroisse de St. Aimé, et une Adresse et des résolutions de votre ancienne Paroisse de St. Denis, dans le Comté de Richelieu, lesquelles vous m'avez transmises par votre lettre du 10 courant. Son Excellence me charge de vous dire que l'empressement universel et spontané avec lequel le peuple de ce pays s'est levé, dans ce temps de crise, au soutien de l'ordre public, social et politique qu'on a pu croire menacé, est honorable pour tout le monde. Il est bien propre à encourager les hommes publics à leur faire oublier les déboires et les dangers auxquels ils sont exposés dans l'exécution consciencieuse de leurs devoirs, et à les faire courager en faveur de l'ordre et de la paix. Par là aussi, ce peuple prouve au monde qu'il est digne de jouir des bienfaits d'un gouvernement libre et des institutions qui lui sont chères. Son Excellence ne saurait être insensible au témoignage particulier d'affection envers sa personne que comporte la résolution des habitants de St. Denis, de placer son portrait dans chaque maison ; et Son Excellence me charge de vous assurer que ce trait d'affection au caractère affectueux du peuple canadien sera un des plus agréables souvenirs qu'elle conservera de son séjour au milieu de lui.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. W. Nelson, M. P. P., Montréal.

A une adresse des habitants de St. Léon, et de St. Paulin, signée par M. le curé et 463 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre dans les termes suivants :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général m'a chargé d'acquiescer, avec l'expression de sa plus vive reconnaissance, la réception de l'Adresse de la paroisse de St. Léon que vous m'avez transmise à l'occasion des excès commis récemment dans cette cité, dans laquelle les loyaux habitants de cette paroisse témoignent leur attachement pour la Couronne Britannique, et leur amour pour l'ordre public et constitutionnel. Son Excellence est heureuse de leur entendre dire que son administration du Gouvernement de cette belle Province leur a rendu chers les liens qui l'unissent à l'Empire, et que les hommes dont elle a fait choix pour l'aider dans l'administration du Gouvernement ont su mériter leur plus grande confiance.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

J. DeGuise, Ecr., J. P., St. Léon.

A l'adresse des officiers de milice du premier bataillon de Bellechasse, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante.

Monsieur.—Le Gouverneur-Général, tout en nourrissant l'espoir que l'ordre public et constitutionnel pourra être maintenu sans recourir à des moyens extraordinaires, me charge de vous remercier, ainsi que les officiers de votre bataillon, de l'ordre loyal que vous faites avec eux, comme miliciens, dans les circonstances actuelles, de marcher, au premier appel, sous l'étendard des drapeaux sous lesquels vos pères s'illustrèrent en mil-huit-cent-douze.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Lt.-Col. L. Lamiré, etc.

A l'adresse des habitants de la Côte des Neiges, signée par M. Picard, Prêtre, et par 197 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs.—Je reçois avec reconnaissance les assurances de sympathie et de leur appui pour le maintien de l'ordre

public que mes bons voisins les habitants de la Côte de Notre Dame des Neiges ont bien voulu m'adresser dans les circonstances actuelles. Je ne cesserai de marcher dans la voie constitutionnelle que j'ai jusqu'ici suivie, et de faire tous mes efforts pour le bonheur du peuple du Canada.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'Adresse des habitants de St. Jean Chrysostôme, signée par M. le curé et 407 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante :

Monsieur le Curé.—Veuillez accepter pour vous-même, et faire agréer à vos paroissiens, les remerciements sincères du Gouverneur-Général pour l'adresse flatteuse que votre paroisse a votée à Son Excellence dans les circonstances actuelles. Appelé à gouverner un peuple généreux et intelligent, Son Excellence n'a pu penser un instant que les outrages auxquels elle a été exposée pour avoir voulu lui procurer la jouissance pleine et franche du Gouvernement Constitutionnel, puissent avoir un autre effet que celui de raffermir et de relever chez lui le respect pour sa qualité de représentant de Sa Majesté et d'attachement pour sa personne.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Messire P. Beaumont, Proc., Curé.

A l'adresse des habitants de l'Assomption, signée par Mgr. Gaulin et 1,110 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait donner la réponse qui suit :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général a reçu avec des sentiments de vive satisfaction les témoignages de loyauté et d'attachement inviolable envers Notre Souveraine Dame la Reine et son gouvernement, de confiance pleine et entière dans l'administration du gouvernement de Son Excellence, et de dévouement au maintien de l'ordre public et constitutionnel, que renferme la loyale et chaleureuse adresse des membres du Vénérable Clergé et des habitants de l'Assomption. En leur faisant part de ces sentiments, vous voudrez aussi les remercier du souvenir affectueux qu'ils donnent à Lady Elgin, dans les circonstances doublement critiques où elle se trouve, et leur assurer qu'elle en est reconnaissante.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Godfroi Chagnon, Ecr., N. P.

A l'adresse des habitants de St. Sulpice, signée par M. le curé et 174 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—Le Gouverneur-Général a reçu avec des sentiments de vive satisfaction les témoignages de loyauté et d'attachement inviolable envers Notre Souveraine Dame la Reine et son gouvernement ; de confiance pleine et entière dans l'administration du gouvernement de Son Excellence, et de dévouement au maintien de l'ordre public et constitutionnel que renferme la loyale et chaleureuse Adresse des habitants de St. Sulpice. En leur faisant part de ces sentiments, vous voudrez aussi les remercier du souvenir affectueux qu'ils donnent à Lady Elgin, dans les circonstances doublement critiques où elle se trouve, et leur assurer qu'elle en est reconnaissante.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Augustin Lacombe, écuyer, St. Sulpice.

A l'adresse des habitants de Chambly, signée par M. le curé et par 970 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu dans les termes suivants :

Messieurs.—J'accepte avec reconnaissance ces assurances de votre estime et de la confiance que vous ressentez dans mon administration du gouvernement. Tout en nourrissant l'espoir que la paix publique sera maintenue sans qu'il y ait besoin de recourir à des moyens extraordinaires, je crois pouvoir compter sur le dévouement et la loyauté du peuple du Canada, si des difficultés inattendues viennent à surgir.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de St. Jean L'Évangéliste, signée par M. le Curé et 405 autres personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs.—Les témoignages de reconnaissance pour la manière indépendante et impartiale avec laquelle j'ai gouverné cette province, et l'assurance de la ferme résolution dans laquelle vous êtes de supporter et défendre le gouvernement que vous m'offrez dans votre adresse, me causent la plus vive satisfaction. J'espère que le cri unanime de réprobation qu'ont suscité de toutes les parties de la province, les excès dont Montréal a été dernièrement le théâtre, apprendra aux hommes pervers et factieux que ce n'est pas par la violence et l'intimidation qu'on peut faire prévaloir ses idées avec le peuple canadien.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de Belœil, signée par M. le curé et 773 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante :

Messieurs.—Les assurances de franche loyauté que viennent de susciter, de toutes les parties de la province, les malheureux événements dont Montréal a été dernièrement le théâtre, me sont d'autant plus agréables qu'elles sont un gage de la part des sujets de Sa Majesté en cette province de leur attachement à la Mère-Patrie et au régime constitutionnel sous lequel nous vivons. Je vous prie en même temps d'accepter mes remerciements bien sincères pour les preuves de sympathie que vous m'offrez, et de vouloir bien croire que j'ai pleine confiance dans le dévouement et la bravoure du peuple canadien, quoique j'espère que la paix publique sera maintenue, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens extraordinaires.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de Ste. Thérèse de Blainville, signée par M. le curé et par 391 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Monsieur.—Son Excellence le Gouverneur-Général

m'enjoit d'exprimer aux habitants de la paroisse de Ste. Thérèse de Blainville, la satisfaction avec laquelle il accueille leur loyale adresse, qui fait foi de leur attachement et de leur dévouement à Notre Gracieuse Souveraine Dame la Reine et à son Gouvernement. Ces assurances de franche loyauté qui viennent de susciter de toutes les parties de cette province les événements désastreux dont Montréal a récemment été le théâtre, sont d'autant plus agréables à Son Excellence qu'elles sont un gage de l'approbation de son administration par les sujets de Sa Majesté en cette province et de leur ferme attachement au gouvernement Britannique.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. Lachaine, Ste. Thérèse.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 5 JUIN 1849.

OPINION DE LA PRESSE.

(Du *Novoscotian* de la Nouvelle-Écosse.)

« On s'est donné beaucoup de peine pour faire croire que le bill d'indemnité est une mesure Franco-Canadienne et l'acte d'une majorité dominante de Français. C'est là une atroce fausseté, proférée pour tromper les personnes étrangères, et ranimer les préjugés, les haines et les animosités qui n'ont existé que trop longtemps entre la race anglo-Saxonne et les habitants français. La meilleure preuve que ce bill n'est pas l'acte d'un parti dominant de Français ou d'une faction du Bas-Canada, c'est que ce bill a subi sa troisième lecture à une division de 47 contre 18, que 26 des membres de la majorité étaient d'origine anglaise, et 17 sur 31 membres Hauts Canadiens ont voté en faveur du bill. »

(Du *Journal and Express* d'Hamilton.)

« Les Tories font en ce moment un grand tapage au sujet des dépenses d'impression des loyaux adresses à S. E. dans la *Gazette Officielle*. La chose se fait conformément à la pratique anglaise, et le peuple en paiera volontiers la dépense. Mais quelle curieuse collection de gens sont ces Tories ! Quand Sir Allan MacNab était orateur avant l'Union, il fit imprimer dans les Journaux de la chambre la *Paravation mensongère* de Sir F. B. Head, (200 à 300 pages). On n'avait jamais vu pareille chose auparavant. Les Tories ne proférèrent pas une parole. C'était très-bien. Quelle hypocrisie ! »

(Du *Télégraph* de Prescott.)

« Ces faiseurs d'émotions et de dissensions ne veulent pas même accorder à Lord Elgin le droit de juger par lui-même. Ils ont essayé, non seulement de lui enlever la prérogative que tout le monde s'accorde à lui reconnaître, mais même de lui arracher la vie, parce qu'il n'a pas voulu faire ce que sa conscience et son devoir, appuyés des instructions de la Reine, lui dictaient être inconstitutionnel. Est-ce là de la justice ? Est-ce là la manière dont le *Parlement* doit être traité par le parti de la réforme ? Si ce parti l'eût fait, nous l'aurions traité de cruel persécuteur et d'ennemi des droits communs de l'humanité. »

(Du *Transcript* de Montréal.)

« Quelques lettres, adressées à l'hon. George Moffatt et signées "Sydney Bellingham," ont dernièrement paru dans le *Morning Courier*. M. Sydney Bellingham réside quelque part près de Montréal, et avait ci-devant quelques liaisons avec quelque journal. Maintenant, à ce que nous apprenons par sa lettre, il conteste à M. Develin la place de chef des Irlandais amis du Rappel, mais nous pensons que, sur ce point, ses chances de succès ne sont pas grandes. Il est d'avis que nous sommes sur le point d'avoir une guerre civile et écrit pour faire de M. Moffatt le généralissime de quelque espèce de forces. Ses élocutions sont datées de "Dunmore cottage." Nous ne pouvons pas supposer qu'elles aient pu faire autre chose que causer de la surprise de ce qu'elles ont été publiées. »

(De la *Minerve* de Montréal.)

On lit dans le *Herald* de ce matin :—Nous informons les officiers des diverses Branches de la *Ligue* de ne pas perdre de temps après leurs nominations pour communiquer officiellement avec la Branche de Montréal. « Ce journal et ses semblables viennent ensuite se plaindre de ce que les autorités font de organisations extraordinaires pour être en état de réprimer toute nouvelle tentative de troubler l'ordre. Ce veut dire cette organisation secrète de la *Ligue* et cette demande de communication de suite avec la Branche de Montréal ? C'est-à-dire que celle-ci a des instructions secrètes à donner. La *Ligue* est née des cadres de la bibliothèque du Parlement, elle est née pour la destruction. Les autorités doivent épier ses mouvements secrets et se tenir sur leurs gardes. Vaut mieux trop de précautions que pas assez. Le *Herald*, la *Gazette* et le *Courier* s'en plaindront sans doute encore, vu que ça dérangerait leur plan, mais à Dieu ne plaise que nous les prenions pour guides dans les circonstances actuelles. Avis aux autorités et à tout le monde. La *Gazette* est plus séditionnaire que jamais ; elle ne garde plus de mesure, plus de convenances à l'égard de Lord Elgin. »

(Du *Journal* de Québec.)

Le lendemain de l'incendie de la maison du parlement, M. Papineau, sous l'influence de la peur sans doute, voulait absolument que le gouvernement et la législature se transportassent, sans retard, à Québec. Mais il n'a pu accomplir ce projet de faire des discours à la tory, pour mettre ses propriétés et ses meubles en sûreté contre les pierres et la torche de l'incendiaire, et aussi, sa-

medi, traitait-il de lâches et de pusillanimes ceux qui ne voulaient pas législater permanemment à Montréal ! Comme de raison, son discours a été une violente et grossière philippique contre l'administration. Le clergé et le peuple, non plus, n'ont pas été épargnés. « C'est un clergé fanatique, conduisant un peuple ignorant, aveugle et superstitieux. » Il est chagrin, profondément attristé que son comté et tout le pays, le clergé en tête, donnent leur appui au gouvernement pour sauver la société de l'anarchie et de la guerre civile. Lui qui admira et approuva la France toujours, qui l'approuva monarchique, qui l'approuva démocratique et qui l'approuverait socialiste, lui qui sait que le clergé français a pris une large part à la réorganisation de la société française, lui qui sait que le clergé est dans l'assemblée nationale, comme partout où l'appellent les besoins de la société, pour quoi veut-il nier au corps le plus instruit du pays le droit de prendre part à un mouvement purement social ? Ah ! c'est que l'ordre et ceux qui le prêchent ne lui conviennent pas, ce sont des fanatiques ou des ignorants, tout le peuple canadien est ignorant ! Il était aveugle du moins quand il obéissait à la voix de cet homme sans entrailles et sans patriotisme, qui insulte à tout ce qui ne pense pas comme lui. Nouveau Coriolan qui se réjouirait de voir périr sa patrie, parce que sa patrie ne veut pas de sa domination, avec cette différence que Coriolan était habile et brave ! Le romain se laissa fléchir par sa patriotique mère. L'autre n'a pas de mère dont la voix peut-être pût ramollir son féroce égoïsme. M. Papineau a voté contre QUÉBEC !

(Autre extrait du *Journal* de Québec.)

« Malgré que le vote sur le bill d'indemnité fut un acte de justice, cependant comme l'expérience l'a prouvé, il fallait du courage aux députés du Haut-Canada pour voter pour cette mesure, et nos compatriotes leur en doivent une reconnaissance qui, je le crois, ne s'effacera jamais de nos esprits et de nos cœurs. Cet acte du Haut-Canada est un éclatant démenti aux assertions sans cesse répétées de M. Papineau, que le Haut-Canada nous abandonnerait à la première occasion. Jamais il n'y a eu autant de bonne entente et de bon vouloir entre le Haut et le Bas-Canada, que depuis que l'anarchie, par suite du vote sur le bill d'indemnité, a voulu prendre la place de l'ordre et des procédés légaux et constitutionnels. Il a compris que les hommes qui ont les mêmes convictions politiques, doivent se tenir serrés les uns contre les autres, et faire de mutuels sacrifices, parce que sans ces sacrifices réciproques et cette union, la cause serait perdue sans retour. »

(Autre extrait du *Journal* de Québec.)

Ne seriez-vous pas étonné d'entendre dire, quelqu'un de ces jours, que le fameux apôtre de la destruction abandonne sans retour la carrière politique ? Pour une part cette démarche ou mieux cet isolement ne m'étonnerait nullement, en face des déboires qui l'ont tenté. Mais je ne veux pas en garantir l'avenir, ni prochain, ni éloigné. Je ne puis que vous dire que M. Papineau a dit, pour cette session du moins, adieu aux murs de l'enceinte législative. Il ne l'a pas fait à voix haute, mais il l'a dit à tous ceux à qui ont pu l'entendre : « Je secoue, dit-il en partant, la poussière de mes souliers. » Il partait pour sa demeure champêtre où il allait rejoindre sa famille. Remarquez que, la veille, il annonçait à la chambre : *que les jours les plus tempétueux n'étaient pas encore venus*. N'y a-t-il donc pas du courage à s'éloigner de son poste de législateur, au moment du danger le plus imminent ? Mais tout le monde se demandera qui lui a dit que les plus tristes événements étaient encore à naître ! A-t-il trouvé cela dans le secret de sa nouvelle amitié avec M. Guay, MacNab et consorts ? Le pays jugera : toujours est-il parti pour la Rivière des Prairies.

(Du *Canadien* de Québec.)

M. PAPINEAU, dans le débat sur la seconde lecture du bill de l'université de Toronto, et encore dans celui qui vient d'avoir lieu sur la translation du siège du gouvernement hors de Montréal, a fait, dit-on, des sorties violentes contre le clergé catholique du Canada, l'accusant de s'ingérer de politique, parce qu'il aurait usé de son influence pour engager le peuple Canadien à se prononcer en faveur du gouvernement et contre un parti factieux, à l'instigation ou du moins avec la connivence de quel ont été commis les outrages, des actes l'atroce barbarie, qui auraient déshonoré même les Goths et les Vandales ; contre un parti dont les organes prêchent ouvertement la guerre civile, une guerre ayant pour objet, l'extermination de ce même peuple, et dont les chefs organisent à grand bruit une "Ligue" de leurs adhérents dans le but avoué de proscrire et d'anéantir sa langue, ses lois, et toutes les institutions qui lui sont chères, celles même qui lui sont garanties par la loi des traités. Nous déplorons l'aveuglement de M. Papineau, qui s'empêche de voir que par ces sorties il se fait plus de tort à lui-même qu'au clergé catholique. Celui-ci ne fait que remplir un devoir de conscience et de religion, un devoir que son état, indépendamment de son patriotisme, lui impose, et impose au clergé de toute église chrétienne. Il ne fait qu'appliquer les lois dont il est l'interprète ; lois qui commandent le respect de l'autorité constituée, quelle soit monarchique ou républicaine, et sans l'observation desquelles la société tomberait en dissolution. Essentiellement ami de la paix et de l'ordre, il a honteur de la guerre civile et de l'anarchie, qui rompent tous les liens sociaux, et l'achève la brèche à tous les excès, à tous les crimes. Sentinelle avancée de la civilisation, ce fut lui qui l'empêcha d'être anéantie par ces hordes barbares qui se ruèrent sur l'Empire romain, et les soumettant elles-mêmes à son joug, la releva sur les ruines de ce vaste empire, plus belle et plus radieuse que jamais ; ce fut lui qui la planta sur le sol canadien et l'y arrasa de ses sœurs et de son sang ; et M. Papineau devant dire le premier homme à lui reprocher de manquer à sa mission, et de renier un passé glorieux, s'il assistait, spectateur impassible, à la destruction de son œuvre